

« Prime-retour des canettes abandonnées dans la nature »

Synthèse du rapport final d'évaluation

Septembre 2021

Cette synthèse est le résumé du rapport final d'évaluation rédigé par l'asbl Be WaPP, mandaté à cet effet par le comité de pilotage¹ du projet prime-retour, sur base des données récoltées tout au long du projet et des rapports produits par les bureaux d'études externes (OWS, COMASE et DEDICATED Research)

Table des matières

1	AVANT-PROPOS.....	1
2	MODALITÉS PRATIQUES.....	2
3	BILAN DU PROJET	4
4	EVALUATION DU PROJET-PILOTE	5
5	CONCLUSION.....	12

1 Avant-propos

Les canettes font partie des déchets abandonnés dans l'espace public. On les retrouve dans divers lieux tels que trottoirs, bords des routes, sentiers, fossés ou cours d'eau. Elles font l'objet d'une attention particulière depuis bien longtemps car elles revêtent un caractère emblématique de la problématique des déchets sauvages abandonnés par d'aucuns dans notre environnement.

La présence de canettes dans l'espace public est le fruit d'un comportement incivique dans la mesure où la place de tels déchets, quand ils ne peuvent pas être évités à la source, est à la poubelle et plus précisément dans la poubelle PMC. Même si une récente étude² a mis en évidence qu'elles

¹ Le comité de pilotage est composé d'un représentant du Cabinet du/de la Ministre de l'environnement, du SPW ARNE, de l'UVCW, de Fost Plus, de Fevia, de Comeos et de Be WaPP.

² « Préparation, encadrement, suivi et traitement statistique de l'analyses des déchets sauvages en Wallonie » - RDC Environment - 2020

représentent 7% en poids et 2% en nombre des déchets sauvages³ en Wallonie, force est de constater que l'accroissement de la consommation nomade entraîne l'apparition de déchets sauvages et à fortiori de canettes.

Face aux demandes de communes, de citoyens et d'autres parties prenantes, le monde politique a initié, lors de la législature précédente, différentes réflexions visant à diminuer la présence de canettes abandonnées dans l'espace public tout en continuant à soutenir toutes autres actions devant aboutir à un réel changement des comportements, mais dont les résultats sont attendus sur le moyen et long terme. Ces actions sont reprises dans la feuille de route définie dans le cahier 5 du Plan Wallon des Déchets Ressources.

2 Modalités pratiques

En corollaire, un projet-pilote de prime-retour sur les canettes abandonnées dans la nature a vu le jour en septembre 2018 à l'initiative du précédent Ministre de l'Environnement. Ce projet avait pour objectifs de diminuer la présence de canettes abandonnées dans l'espace public en encourageant leur ramassage, d'améliorer la propreté publique dans les communes participantes, et également d'augmenter la collecte et le recyclage des canettes, sans toutefois interférer sur le dispositif éprouvé de collecte en porte-à-porte des PMC via le sac bleu.

Pendant près de 2 ans, 19 communes wallonnes ont testé un système de prime-retour pour les canettes abandonnées dans la nature. Il est à noter que la crise sanitaire liée au COVID-19 n'a pas épargné ce projet puisqu'il a été interrompu dans l'ensemble des communes durant 2 mois.

Concrètement, tous citoyens ou associations intéressés de ramasser des canettes abandonnées dans la nature pouvait participer au projet-pilote. Chaque canette ramassée donnait droit à une prime-retour de 5 centimes, qui s'est traduite par des bons d'achat à faire valoir dans les commerces locaux des communes concernées. Un bon d'achat de 5€ était octroyé lorsque 100 canettes avaient été ramassées et ramenées dans un point de collecte.

Au sein des 19 communes participant au projet, 141 commerces ont accepté d'échanger les bons d'achat, répartis comme suit : 56 commerces alimentaires locaux tels que, entre autres, des épiceries, des boulangeries, des boucheries, des fermes ; 71 commerces non alimentaires comme par exemple des opticiens, des agences de voyages, des coiffeurs, des magasins de jouets, des fleuristes ; 14 supermarchés.

Deux scénarios de reprise de canettes abandonnées dans l'espace public ont été testés alternativement durant les deux ans du projet-pilote, à savoir :

- Un système de reprise manuelle via le personnel communal ;
- Un système de reprise automatisée à l'aide de machines⁴ qui détectaient la matière et/ou la forme des canettes ;

Le système de reprise manuelle consistait en la reprise des canettes rapportées par les citoyens par le biais d'un employé communal. Le citoyen se rendait dans un lieu prédéfini par la commune, tels que

³ Par déchets sauvages, on entend les "petits" déchets "jetés" ou "laissés tomber par inadvertance" dans l'espace public, souvent générés par une consommation à l'extérieur.

⁴ Les machines installées dans les communes proviennent de deux fournisseurs : TOMRA et RETURPACK.

le dépôt communal, l'accueil de la commune, le bureau du service travaux..., pour y déposer les canettes. La reprise avait lieu à des horaires fixés par la commune avec ou sans rendez-vous. Elle offrait l'avantage pour le participant, lorsqu'il se rendait au lieu de dépôt, de donner le sac rempli de canettes directement au préposé communal, sans devoir les manipuler et les comptabiliser. C'était ce dernier qui s'occupait de compter et de créditer la quantité de canettes sur la plate-forme www.primeretour.be développée dans le cadre de ce projet-pilote.

Contrairement au système manuel, le système avec machine consistait à disposer une machine de reprise des canettes à un endroit stratégique de la commune. Elle était disponible 7 jours sur 7 et 24h/24. Les participants devaient incorporer une à une les canettes dans la machine. Elles recevaient alors un justificatif, qu'elles devaient enregistrer elles-mêmes sur la plate-forme www.primeretour.be pour créditer la quantité de canettes apportées.

Cette plate-forme www.primeretour.be a permis aux citoyens et associations résidant dans les communes participantes au projet-pilote de s'inscrire et gérer leur compte, de comptabiliser le nombre de canettes totales rapportées au point de collecte, de voir l'historique de leurs apports, de demander, le cas échéant, des dérogations par rapport au quota maximal de canettes acceptées par mois et par personne ou association, mais aussi de commander les bons d'achat échangeables dans les commerces locaux participants.

Pour créditer son compte et obtenir les bons d'achat, le participant avait deux options :

- 1- Il pouvait rapporter des canettes à la machine. Dans ce cas, il recevait un ticket avec un code correspondant au nombre de canettes rapportées. Il devait alors encoder ce code via la plate-forme dans l'espace dédié associé à son compte.
- 2- Le participant pouvait également rapporter les canettes à la reprise manuelle. Dans ce cas, c'est le préposé communal qui, via son compte administrateur, introduisait le nombre de canettes rapportées sur le compte du participant.

Cette plate-forme a permis à Be WaPP d'une part, de suivre l'évolution du projet en terme de personnes inscrites, d'utilisateurs actifs et de nombre de canettes rapportées par système de reprise (machinale ou manuelle) et d'autre part, de gérer les demandes de dérogation et les commandes des bons d'achats accordés aux participants.

Pour chaque citoyen participant à l'action, un quota mensuel de 200 canettes par mois (mois calendrier) a été fixé. Ce quota a permis de contrôler au mieux les apports des participants et de limiter, autant que faire se peut, les abus éventuels liés à l'introduction de canettes ne provenant pas de l'espace public. Il a été fixé à 200 canettes, soit 2 bons d'achat de 5€. Ce quota s'élevait à 1.000 canettes par mois pour les associations.

Au-delà de ces quantités, une dérogation devait être demandée afin d'obtenir un élargissement des quantités autorisées sur le mois en cours. Une seule dérogation pouvait être demandée par mois par un citoyen ou une association. Pour obtenir cette dérogation, il était demandé au participant de justifier la provenance des canettes rapportées, étant entendu qu'elles devaient avoir été ramassées dans l'espace public.

Pendant toute la durée du projet, des données ont été collationnées afin de permettre l'évaluation finale de ce projet. Une partie des données était issue de la plate-forme www.primeretour.be ainsi

que des données chiffrées transmises par les fournisseurs des machines. Une autre provenait des résultats des mesurages réguliers effectués dans les communes pour y suivre l'évolution de la propreté. Enfin, différentes enquêtes ont été menées auprès des partenaires du projet - les communes, les citoyens et les commerces participants - afin de connaître leur degré de satisfaction et d'avoir leur retour d'expérience sur les aspects techniques liés au projet-pilote.

3 Bilan du projet

Concrètement, au terme de ces deux ans de projet-pilote, 2.858.639 canettes ont été rapportées aux différents points de collecte des communes. Plus précisément, 2.142.957 canettes (75%) ont été rapportées directement dans les machines de reprise et 715.682 canettes (25%) ont été remises à un employé communal lors des reprises manuelles. Les canettes rapportées équivalent à 104,5 tonnes de matières (acier ou aluminium) collectés.

3.729 personnes se sont inscrites sur la plate-forme www.primeretour.be, mais seuls 2.158 participants ont rapporté au moins 100 canettes, représentant 1% de la population totale des communes participantes. Le nombre total de participants est à ventiler en 2.109 citoyens et 49 associations.

On remarque que 60% des canettes ont été rapportées par seulement 10% des utilisateurs. Il y a donc une petite proportion d'utilisateurs « très performants » et une grande proportion d'utilisateurs occasionnels qui ont rapporté peu de canettes.

Plus de 1.180 dérogations ont été demandées auprès de Be WaPP afin de dépasser le quota des 200 canettes par mois par citoyen. Aucune association n'a demandé de dérogation à son quota de 1.000 canettes par mois. Au final, 1.110 dérogations ont été acceptées et 74 ont été refusées.

En 2019, selon Fost Plus, 1,9 milliard de canettes de boisson ont été mises sur le marché en Belgique, dont 1 à 2% seraient abandonnées dans la nature après usage. Les 1.430.000 canettes rapportées par an dans le cadre de ce projet-pilote (soit 2.858.639 canettes sur les deux ans du projet) représentent 0,08% du nombre de canettes mises annuellement sur le marché belge.

Pour mieux appréhender le pourcentage de canettes rapportées par rapport à la consommation locale, il convient de déterminer la part de canettes récupérées lors du projet par rapport au nombre de canettes consommées par les habitants des 19 communes participantes. Les 2,8 millions de canettes collectées en deux ans via ce projet-pilote représenteraient dès lors 4% de la quantité de canettes consommées dans ces communes.

Ce pourcentage est toutefois à relativiser car il ne tient pas compte notamment du fait que des canettes sont jetées dans l'espace public lors d'une consommation nomade par des non-résidents des communes participantes, ni du fait que certaines canettes ramassées sont probablement restées plus de deux ans dans la nature (consommations antérieures à 2018) ou encore que certaines canettes rapportées proviennent d'une consommation à domicile alors que le projet-pilote vise les canettes abandonnées dans la nature.

25.602 bons (pour un montant total de 128.010 €) ont été commandés et envoyés aux citoyens. Parmi ceux-ci, en date du 27/09/201, 21.791 bons ont été remboursés aux commerçants. Des bons sont donc encore en circulation chez les citoyens et/ou chez les commerçants.

A noter cependant que les citoyens avaient jusqu'au 30 septembre 2021 pour échanger leurs bons chez les commerçants. Ces derniers avaient quant à eux jusqu'au 31 décembre 2021 pour les renvoyer à HighCo Data, l'organisme mandaté par Be WaPP en vue d'assurer les remboursements des bons d'achat reçus par les commerçants. Les chiffres mentionnés ci-avant, en date du 27/09/2021, ne représentent donc pas les résultats finaux.

Il est intéressant de remarquer que plus de 50% des bons d'achat ont été échangés dans les 14 supermarchés participants au projet-pilote. Le solde des bons est réparti entre les commerces non alimentaires et les petits commerces alimentaires locaux.

4 Evaluation du projet-pilote

Le projet-pilote a été évalué sur base de considérations environnementales, économiques et sociales, les trois piliers du développement durable.

4.1 L'évaluation environnementale

Afin d'aborder l'évaluation environnementale de ce projet, il était nécessaire d'effectuer les analyses suivantes :

- l'analyse de l'activité des participants à ce projet au sein des différentes communes impliquées ;
- l'analyse de l'évolution du nombre de canettes rapportées par les participants ;
- l'analyse de l'impact du projet sur la propreté publique des communes concernées, que ce soit spécifiquement par rapport aux canettes abandonnées ou par rapport au niveau global de propreté publique, tous déchets confondus.

Les deux premières analyses consistaient en une analyse descriptive des données collectées via la plate-forme www.primeretour.be et via les rapports transmis par les fournisseurs de machines installées dans les communes.

En ce qui concerne l'impact du projet-pilote sur la propreté publique, il a fallu effectuer des mesurages réguliers pour suivre l'évolution de la propreté dans les communes. Pour ce faire, le bureau externe OWS a été mandaté par Be WaPP afin d'effectuer les comptages de canettes abandonnées dans l'espace public et d'évaluer la perception de la propreté publique.

Afin de garantir une analyse statistique fiable de l'ensemble de ces données, Be WaPP a fait appel au bureau d'études COMASE.

Ce dernier a rassemblé les données collectées tout au long du projet-pilote. Il les a ensuite vérifiées et analysées afin d'objectiver et de quantifier les observations, dans le but de déterminer des tendances statistiquement significatives.

Différents types d'analyse ont été menées portant notamment sur l'adhésion au projet, l'activité des utilisateurs, l'apport des canettes ou encore l'amélioration de la propreté.

Ainsi, une analyse du taux d'adhésion par rapport à la densité de population indique que, globalement, l'adhésion au projet est légèrement supérieure dans les zones où la densité de population est faible (inférieure à 200 habitants par km²), autrement dit en zone rurale.

L'analyse de l'activité des utilisateurs tout au long du projet a mis en évidence l'impact que la crise sanitaire et les différents confinements qu'ont connu le pays ont eu sur le projet. Ainsi, la commune de Courcelles a décidé de se retirer du projet lors du 1^{er} confinement entre autres pour des raisons sanitaires⁵. De plus, après deux mois de suspension du projet pour respecter les mesures imposées par le comité de concertation COVID, certaines communes ont connu un redémarrage difficile et un nombre d'utilisateurs actifs moins élevé après confinement qu'avant. Cependant, après quelques semaines, les quantités d'utilisateurs se sont stabilisées, voire même, pour certaines communes, sont retournés à la hausse, sans toutefois atteindre les quantités d'utilisateurs actifs avant le 1^{er} confinement.

L'évolution du nombre de canettes rapportées suivait la même tendance que le nombre d'utilisateurs actifs présenté ci-dessus jusqu'au 1^{er} confinement, avec une évolution constante du nombre de canettes rapportées, puis un creux très marqué lors du 1^{er} confinement. Le déconfinement se marque par une reprise progressive du nombre de canettes rapportées, suivie d'une légère hausse des quantités rapportées par rapport à la situation avant le confinement.

Il reste néanmoins impossible de se prononcer quant à l'impact effectif de la crise sanitaire sur le projet.

En ce qui concerne l'analyse de l'impact de ce projet-pilote sur l'amélioration de la propreté publique dans les communes participantes, il a été nécessaire d'effectuer des mesurages réguliers tout au long du projet. 7 périodes de mesures ont été effectuées, dont la première avant le lancement du projet et la dernière juste après la clôture.



Ces mesures ont été réalisées périodiquement sur 10 communes et dans 16 tronçons de voirie par commune, répartis sur 8 types de lieux⁶, soit 2 tronçons par type de lieu. L'application des tests statistiques effectués par le bureau d'études COMASE démontre qu'une diminution significative du nombre de canettes au sol, par rapport à la quantité de canettes au sol dénombrée avant le lancement du projet pilote, est observée après quelques mois de fonctionnement du projet. Ceci étant, le caractère durable de cette diminution n'a pas pu être mis en évidence dans la mesure où, à partir de 2021, dans la dernière phase du projet, la quantité mesurée de canettes au sol est remontée. Il faut préciser à cet égard que dans cette même période, 2 des 10 communes où les relevés ont été effectués avaient clôturé leur participation au projet pilote, ne permettant pas de la sorte de valider statistiquement les derniers résultats.

⁵ Courcelles : la commune a décidé de se retirer du projet pour des raisons liées au Covid, considérant que la reprise manuelle des canettes posait un problème de sécurité sanitaire pour le personnel communal.

⁶ Ces 8 types de lieux étaient : les alentours d'école, les arrêts TEC/SNCB, les bords de route (les tronçons d'accès à la commune ou fortement fréquentés), les centres-villes/villages, les espaces récréatifs, les parkings/stations-services, les quartiers commerçants et les quartiers résidentiels

En analysant l'évolution du nombre total de canettes trouvées dans la nature selon les différents types de lieux, il apparaît que les canettes abandonnées jonchaient en particulier les types de lieux suivants : bords de route, parking/station-service et arrêts TEC/SNCB.

Suite à la mise en place du projet-pilote de prime-retour, les bords de route et les quartiers résidentiels sont les seuls types de lieux pour lesquels ce projet a significativement conduit à une réduction du nombre de canettes, même si cette dernière n'a pas été constante pour toutes les périodes mesurées.

Dans les parkings/stations-services et les quartiers commerçants, aucune baisse du nombre de canettes statistiquement significative n'a été constatée.

Quant aux alentours d'écoles, aux arrêts de transport en commun, aux espaces récréatifs et aux centres-villes/villages, le projet-pilote n'a pas eu d'impact sur le nombre de canettes au sol.

Les analyses menées selon le degré d'urbanisation des communes indiquent qu'une réduction significative du nombre de canettes a surtout été constatée dans les communes de type semi-rurales. Ces communes étaient également celles où on enregistrait le plus grand nombre de canettes au sol par kilomètre de voirie (près de 22 canettes en moyenne avant le démarrage du projet). Parmi les communes rurales, la moitié d'entre elles affichaient initialement un nombre de canettes au sol par kilomètre de voirie déjà assez faible (11 canettes en moyenne). Les effets du projet-pilote en termes de réduction du nombre de canettes au sol y étaient donc proportionnellement moins significatifs.

Cette évolution du nombre de canettes au sol a été comparée à celle observée dans d'autres communes qui ne participaient pas au projet-pilote de prime retour canettes. L'analyse statistique montre qu'une baisse ne s'observe pas sur ces autres communes et dès lors la réduction du nombre de canettes au sol peut être attribuée au projet de prime retour canettes.

A côté des analyses de l'impact du projet-pilote sur les quantités de canettes abandonnées dans la nature, il convenait également d'analyser son impact sur l'amélioration générale de la propreté publique dans les communes participantes.

Les différentes mesures effectuées et les tests statistiques appliqués montrent que de manière générale, aucune amélioration significative de la propreté publique n'a pu être observée. La comparaison avec des tronçons d'autres communes ne participant pas au projet-pilote de prime retour canettes, confirme l'absence d'effet sur l'amélioration de la propreté publique.

Cette appréciation est à nuancer compte tenu que 84% des tronçons étaient déjà parfaitement propres ou très peu sales avant le démarrage du projet de prime retour canettes, tronçons sur lesquels on ne pouvait attendre d'amélioration substantielle de la propreté.

Il ressort par ailleurs que ce projet conduit à une réduction du nombre de tronçons perçus comme très sales, mais également à une diminution du nombre de tronçons perçus comme très propres. Ce projet-pilote ne contribue dès lors pas à une amélioration globale de la perception de la propreté publique.

4.2 L'évaluation économique

L'évaluation économique du projet s'articule autour de 2 objets d'étude :

1. l'analyse des coûts totaux liés à la mise en œuvre des dispositifs et à leur utilisation;

2. l'impact du projet-pilote sur les quantités de canettes visés par les collectes de PMC à l'attention des ménages⁷.

4.2.1 Coût du projet

Le coût total du projet-pilote de prime-retour sur les canettes abandonnées dans la nature mis en place en 2018 s'élève à 1.003.655,40€⁸. Il peut être réparti en coûts fixes et en coûts variables.

Les coûts fixes représentent un montant total de 848.601,52€, dont 212.583€ de coûts liés aux différentes mesures et enquêtes effectuées tout au long du projet. Les coûts fixes hors évaluation du projet s'élèvent donc à 636.018,52€. Ils couvrent les postes suivants :

- Postes financés par Be WaPP :
 - la location et l'achat des différentes machines de reprises ;
 - les frais annexes liés aux machines, tels que les connexions internet, les systèmes de notification, les consommables, la manutention et les livraisons/déplacements des machines ;
 - les frais de communication générique autour du projet ;
 - les frais liés à la collecte des canettes par les intercommunales de gestion des déchets ;
 - les frais de personnel pour l'organisation et le suivi du projet au sein de Be WaPP.
- Postes financés par les communes :
 - les frais de gestion estimés supportés par les communes ;
 - les coûts liés à la fabrication et/ou installation d'un abri autour de certaines machines ;
 - les coûts liés à l'installation électrique nécessaire pour certaines machines ;
- Poste financé par la Wallonie :
 - la subvention de 4.000€ accordés par le précédent Ministre wallon de l'Environnement aux communes afin de couvrir des frais de communication ;

Les coûts variables, quant à eux, sont directement liés au nombre de canettes rapportées dans un des deux systèmes de collecte mis en place dans le cadre de ce projet. Ils couvrent les coûts liés aux remboursement des bons d'achat et s'élèvent à 155.053,88 €.

Ramené à la tonne, le coût total du projet-pilote de prime-retour sur les canettes s'élève donc à 9.325€/tonne de canettes collectées ; sans les frais liés à l'évaluation du projet-pilote, il s'élève à 7.570€/tonne de canettes collectées.

⁷ Il était indispensable de vérifier si le projet-pilote a contribué à dissuader les citoyens d'abandonner les canettes dans la nature et de les retourner via les systèmes de reprise mis en place dans le cadre du projet-pilote, à savoir la reprise manuelle et la reprise via machine, ou tout simplement via le système de collecte des PMC ménagers. Ou à l'inverse, de savoir s'il existait un détournement des canettes habituellement retournées via les collectes de PMC ménagers au profit du mécanisme de prime-retour.

⁸ Une extrapolation des coûts totaux à l'ensemble des 262 communes wallonnes, via une simple règle de trois, au départ des coûts totaux du projet-pilote mené dans 19 communes ne reflèterait pas la réalité compte tenu de l'existence de coûts fixes et variables inhérents et spécifiques à ce projet-pilote, qui seraient susceptibles de ne pas être engagés, pour des questions d'économie d'échelle notamment.

Ce coût est à mettre en regard avec le coût moyen de gestion des déchets sauvages et des dépôts clandestins⁹ qui s'élève à 2.763€/tonne¹⁰ et du coût de gestion des PMC par Fost Plus qui lui s'élève à 481,03€/tonne¹¹.

4.2.2 Impact du projet sur les collectes sélectives existantes

Il convenait de vérifier dans quelle mesure le dispositif de prime-retour sur les canettes a eu une influence sur la quantité de canettes récupérées auprès des ménages via les collectes des PMC. Plus précisément, il convenait de s'assurer que les canettes retournées via le projet de la prime-retour étaient bien les canettes abandonnées dans la nature et non pas celles consommées au sein des ménages qui auraient été détournées des collectes sélectives des PMC auxquelles elles sont destinées. En effet, un tel détournement non seulement n'apporterait rien à l'amélioration de la propreté mais en plus générerait des coûts inutiles.

Le bureau externe OWS a été mandaté par Be WaPP pour trier et analyser le contenu des collectes de PMC ménagers. Les données issues de ces analyses ont été passées au crible par le bureau d'études COMASE afin d'en garantir une analyse statistique robuste.

Concrètement, ce tri a permis d'évaluer :

- le nombre de canettes par 500 kg de PMC collecté ;
- le pourcentage, en poids, des canettes dans la fraction collectée.

Sur base des tests statistiques appliqués aux résultats des mesures, il n'apparaît aucune modification significative de la part des canettes dans les PMC, ni en nombre de canettes, ni en poids. Dans l'état actuel des choses, les analyses menées n'ont pas mis en évidence que le projet ait détourné structurellement des canettes au détriment des collectes sélectives des PMC à l'attention des ménages. Il convient néanmoins de nuancer ces constats eu égard au fait que les enquêtes menées auprès des utilisateurs ont mis en évidence qu'une part des canettes ramenées provenait de leur consommation personnelle. Les analyses montrent que, si détournement il y a eu, il n'a pas eu d'impact suffisamment conséquent sur les tonnages de PMC ménagers pour pouvoir être mesuré en raison notamment du faible taux de participation enregistré dans les communes et du nombre important de canettes présentes dans les sacs PMC ménagers.

4.3 L'évaluation sociale

L'évaluation sociale porte, quant à elle, sur l'analyse de la satisfaction de différentes parties prenantes sur ce projet, telles que :

- les communes qui ont mis en place ce projet sur leur territoire et qui ont testé les différents systèmes de reprise des canettes ;

⁹ « Evaluation des quantités et des coûts de gestion des déchets sauvages et des dépôts clandestins » - janvier 2019 - COMASE

¹⁰ Il est à noter que ces coûts concernent l'ensemble des déchets issus des déchets sauvages et dépôts clandestins.

¹¹ Source Fost Plus. Il est à noter que ces coûts concernent les PMC dans leur ensemble.

- les administrés de ces communes, qu'ils aient entendu parler de ce projet ou non et qu'ils l'aient testé ou non ;
- les commerçants participants auprès desquels la prime-retour pouvait être valorisée.

Cette évaluation sociale a permis de montrer que les parties prenantes étaient relativement satisfaites du projet mis en place. Selon elles, le projet était utile et nécessaire et contribuait à sensibiliser les citoyens à la propreté publique, sans pour autant avoir un impact positif sur cette dernière.

L'indice de sélectivité¹² a montré que les personnes de 35 à 54 ans constituaient la majorité des participants au projet. Les jeunes s'inscrivaient sur la plate-forme mais avaient une tendance plus nette à abandonner ou à ne rapporter aucune canette. Quant aux personnes plus âgées, leur taux de participation était nettement plus faible suite aux spécificités-mêmes du projet qui induisait certaines difficultés pour ces personnes (problèmes de mobilité pour ramasser les canettes dans la nature, difficultés pour se connecter à une plate-forme informatisée...).

Les principales motivations évoquées par les citoyens à participer à ce projet-pilote étaient les suivantes :

- il s'agissait d'une bonne initiative donnant le sentiment de faire quelque chose de bien ou de changer les choses ;
- c'était un devoir citoyen de contribuer à la propreté publique ;
- la Wallonie n'est pas assez propre ;
- les participants étaient sensibles à cette thématique.

Cela démontre que la majorité des participants au projet étaient des personnes davantage guidées par des valeurs et des convictions que par l'attrait de la rémunération. Toutefois, pour 22% des participants, l'aspect financier a joué un rôle important en tant que 'facteur d'incitation de seconde ligne'.

Les conditions liées à la mise en place du projet telles que l'enregistrement d'un lieu de résidence pour recevoir les bons d'achat par voie postale ou un nombre minimum de 100 canettes rapportées pour bénéficier d'un bon d'achat, bien que nécessaires en tant que garde-fou et pour garantir une évaluation correcte, ont peut-être atténué l'intérêt des citoyens pour le projet.

Comme précisé précédemment, deux systèmes de reprise des canettes ont été testés, un système de reprise manuelle via un préposé communal et un système de reprise automatisée via machine. L'alternance entre les systèmes a posé des problèmes pour certains participants. En effet, le passage d'un système à un autre était fréquemment source de plaintes pour les utilisateurs. D'ailleurs 19% des personnes ayant abandonné le projet en cours de route évoquaient comme raison d'abandon le changement vers un système qui ne leur convenait plus.

¹² Un indice de sélectivité a été calculé afin de mettre en évidence les facteurs sociaux qui pouvaient induire chez une personne plutôt qu'une autre des probabilités plus marquées à participer au projet.

Cette alternance de système a également montré une différence de comportement des participants en fonction du système de reprise mis en place dans la commune. Dans les communes ayant testé les 2 systèmes de reprise, les apports mensuels étaient plus importants lors de la reprise via la machine.

Cependant, malgré un apport plus important de canettes lors de la reprise via machine, le taux de satisfaction de cette reprise était inférieur à celui de la reprise manuelle. Ceci est principalement dû au fait que les machines acceptaient plus difficilement les canettes trop abimées (boueuses, rouillées, lacérées, aplaties,...). Or, le fondement même de ce projet reposait sur la récupération des canettes 'sauvages' qui, de par leur nature même, sont généralement abimées. De plus, les participants pouvaient se retrouver face à des machines hors service en dehors des heures et jours ouvrables (machine pleine, canette coincée à l'intérieur du mécanisme, ...) ou recevoir des tickets non correctement imprimés. Ils déploraient également la lenteur des machines.

En ce qui concerne les communes, alors que 11 d'entre-elles étaient satisfaites du projet mis en place sur leur territoire et considéraient qu'il répondait pleinement à leurs attentes, les 7 autres communes reprochaient au projet-pilote de ne viser qu'un seul déchet et d'inciter les citoyens à rapporter les canettes de leur propre consommation. Le faible taux de participation de la population à ce projet-pilote était également déploré par les communes.

Il ressort de l'enquête que près de 50% des communes ont observé une diminution du nombre de canettes retrouvées dans l'espace public, principalement sur les bords de route (les tronçons d'accès à la commune ou fortement fréquentés) ; ce constat est d'ailleurs corroboré par les résultats de l'évaluation environnementale.

En terme de propreté générale, les communes sont mitigées. 8 communes estiment avoir remarqué une amélioration de la propreté publique sur leur territoire, majoritairement au niveau des bords de route. 8 autres communes ne notaient aucune évolution et 2 communes observaient même une détérioration de la propreté publique.

Chaque système de reprise avait ses spécificités et demandait une implication différente de la part de la commune. En effet, le temps consacré chaque semaine au projet variait en fonction du système de reprise mis en place. Cela étant, cette charge de travail supplémentaire liée au projet était considérée comme faisant partie de l'engagement des communes.

De leur côté, c'est le système de reprise via machine qui a été préféré, notamment en terme de gestion quotidienne moins contraignante que la reprise manuelle par un préposé communal étant entendu qu'une reprise manuelle implique pour la commune la mise à disposition d'un employé à des heures fixes, voire même en dehors d'un horaire de prestation habituel, de manière à favoriser l'accès des participants. D'autres difficultés concernent l'aptitude du préposé communal à établir un contact social qualitatif avec les participants, ainsi que la « lourdeur » de la manutention et du comptage des canettes rapportées par les participants.

Pour ce qui est des commerçants, 85% ayant répondu à l'enquête considèrent que le projet-pilote mis en place dans leur commune n'a pas amélioré la propreté publique. Ils retrouvent toujours autant de déchets et de canettes dans les rues de leur commune.

Ils ont principalement participé à ce projet par conviction environnementale, pour donner une image positive de leur commerce et le faire connaître ou pour des raisons économiques (attirer la clientèle). Il est intéressant de noter que pour 52% des commerçants, les clients valorisant leurs bons d'achat étaient les clients habituels. 20% d'entre eux disaient avoir gagné de nouveaux clients grâce à ce projet, tout en restant sceptique sur la fidélisation de ces clients une fois le projet terminé.

Plus de la moitié des commerçants ayant répondu à l'enquête étaient satisfaits de participer à ce projet-pilote. Les commerçants non satisfaits mettaient en avant une attente trop longue pour le remboursement des bons d'achat, une quantité faible de bons échangés dans leur commerce et très peu de nouveaux clients recensés avec ce projet.

5 Conclusion

Parmi l'ensemble des déchets sauvages retrouvés en Wallonie, les canettes abandonnées représentent 7% en poids et 2% en nombre.

Lorsque le projet de prime-retour sur les canettes a été lancé en septembre 2018, il visait 3 objectifs :

1. diminuer la présence de canettes 'abandonnées' dans l'espace public en encourageant leur ramassage ;
2. améliorer la propreté publique dans les communes participantes ;
3. augmenter la part de canettes collectées en vue de leur recyclage, sans que cela se fasse au détriment du dispositif éprouvé de collecte en porte-à-porte des PMC via le sac bleu.

Au terme de ce projet-pilote, 2.858.639 canettes ont été collectées par 2.158 utilisateurs dans les 19 communes participantes.

Après une mise en œuvre de plus de deux ans, le projet-pilote a été évalué sur base de considérations environnementales, économiques et sociales, selon les trois piliers du développement durable.

D'un point de vue environnemental, une diminution significative du nombre de canettes au sol, par rapport à la quantité de canettes au sol avant le lancement du projet pilote, est observée après quelques mois de fonctionnement du projet. Il a néanmoins été impossible de démontrer le caractère durable de cette diminution dans la mesure où des hausses ont été constatées en fin de projet¹³.

En affinant l'analyse par types de lieux, le projet a conduit à une réduction du nombre de canettes au sol pour les « bords de routes » – à savoir les tronçons d'accès à la commune ou les routes fortement fréquentées - et les « quartiers résidentiels », même si toutefois cette réduction ne fut pas significative de manière constante sur toute la durée du projet.

Selon la méthodologie de mesure appliquée dans l'étude, il apparaît que le dispositif de prime retour sur les canettes ne contribue pas à une amélioration significative de la propreté publique dans sa

¹³ Le bureau COMASE précise qu'il convient de souligner qu'à partir de 2021, 2 des 10 communes où les relevés ont été effectués avaient cessé leur participation, et de ce fait, il n'a pas été possible d'aboutir à une validation des dernières tendances constatées au niveau statistique.

globalité¹⁴. Il ressort par ailleurs que ce projet conduit à une réduction du nombre de tronçons perçus comme très sales, mais également à une diminution du nombre de tronçons perçus comme très propres.

D'un point de vue économique, l'analyse a porté sur le coût total du système mis en place ainsi que sur l'impact du projet-pilote sur les quantités de canettes récupérées via les collectes sélectives des PMC à l'attention des ménages.

Le coût total du projet, réparti entre coûts fixes et coûts variables, s'élève à 1.003.655,40 €¹⁵.

En ce qui concerne l'impact du projet sur les PMC collectés sélectivement auprès des ménages dans les communes participantes, aucune modification significative du contenu de ces PMC n'est à signaler, ni en nombre de canettes, ni en poids de canettes. Les analyses menées ne mettent pas en évidence que le projet ait détourné structurellement des canettes au détriment des collectes sélectives des PMC à l'attention des ménages. Il convient néanmoins d'être nuancé dans la mesure où les enquêtes menées auprès des utilisateurs ont clairement mis en exergue qu'une part des canettes ramenées par les participants provenait de leur consommation personnelle à domicile. Les analyses montrent que, si détournement il y a eu, celui-ci n'a pas eu d'impact significatif.

L'évaluation sociale du projet a permis, quant à elle, de montrer que les parties prenantes étaient relativement satisfaites du projet mis en place. Selon elles, le projet était utile et nécessaire et contribuait à sensibiliser les citoyens à la propreté publique, sans pour autant avoir un impact jugé positif sur cette dernière. Certaines communes reprochaient cependant au projet-pilote de ne viser qu'un seul type de déchet et de n'attirer qu'une part minimale de la population.

L'indice de sélectivité a montré que les personnes de 35 à 54 ans constituaient la majorité des participants au projet. Les jeunes s'inscrivaient mais avaient une tendance plus nette à abandonner où à ne pas du tout participer au projet. Quant aux personnes plus âgées, leur taux de participation était nettement plus faible suite aux spécificités-mêmes du projet, qui induisait certaines difficultés pour ces personnes (problèmes de mobilité pour ramasser les canettes dans la nature, difficultés pour se connecter à une plate-forme informatisée...). Cela étant, les conditions liées à la mise en place du projet telles que l'enregistrement d'un lieu de résidence pour recevoir les bons d'achat par voie postale ou un nombre minimum de 100 canettes rapportées pour bénéficier d'un bon d'achat, bien que nécessaires en tant que garde-fou et pour garantir une évaluation correcte de l'impact des projets-pilotes, ont peut-être atténué l'intérêt des citoyens pour le projet.

Il convient également de préciser que la majorité des participants au projet étaient des personnes davantage guidées par des valeurs et des convictions que par l'attrait de la rémunération. Toutefois, pour 22% des participants, l'aspect financier a joué un rôle important pouvant être considéré comme un 'facteur d'incitation de seconde ligne'.

¹⁴ Cette appréciation est toutefois à moduler compte tenu que 84% des tronçons étaient déjà parfaitement propres ou très peu sales avant le démarrage du projet de prime retour canettes, tronçons sur lesquels on ne pouvait attendre d'amélioration substantielle de la propreté.

¹⁵ En analysant le coût total sans les frais liés à l'évaluation du projet-pilote, il s'élève à 791.072,40 €

Malgré un apport de canettes plus important lors de la reprise via machine, le taux de satisfaction des utilisateurs par rapport à ce système de reprise est inférieur à celui de la reprise manuelle. Ceci est principalement dû au fait que les machines acceptaient plus difficilement les canettes trop abimées (aplaties, lacérées, rouillées, boueuses). Or, le fondement même de ce projet étant la récupération des canettes dans la nature, elles sont généralement abimées. De plus, les participants pouvaient se trouver face à des machines pleines ou hors service, en dehors des heures et jours ouvrables, et donc dans l'impossibilité de faire appel à une aide quelconque.

Du côté des communes, c'est le système de reprise via machine qui a été préféré, notamment en termes de gestion quotidienne moins contraignante que dans le cas de la reprise manuelle par un préposé communal. En effet, une reprise manuelle des canettes récoltées implique pour la commune la mise à disposition d'un employé à des heures fixes, voire même en dehors d'un horaire de prestation habituel, de manière à favoriser l'accès des participants. D'autres difficultés concernent l'aptitude du préposé communal à établir un contact social qualitatif avec les participants, ainsi que la « lourdeur » de la manutention et du comptage des canettes rapportées par les participants.

Quant aux commerçants, ils ont participé à ce projet soit par conviction écologique, soit pour donner une image positive de leur commerce et le faire connaître, soit pour des raisons économiques (attirer la clientèle). Si 20% d'entre eux ont admis avoir gagné de nouveaux clients grâce à ce projet, tout en restant sceptiques quant à la fidélisation de ces clients une fois le projet terminé, la majorité considère que ce projet n'a pas amélioré la propreté publique de leur commune.
